

## Organisme de défense et de gestion des vins de Saint-Mont

Dans le cadre de la nouvelle réforme des Appellations d'Origine, tout opérateur souhaitant revendiquer de l'Appellation Saint-Mont doit s'identifier auprès du Syndicat de Défense et de Promotion des Vins de Saint-Mont, reconnu O.D.G (Organisme de Défense et de Gestion) **avant le 31 décembre 2009** en complétant un bulletin d'inscription à disposition auprès du Syndicat et en le retournant au Syndicat :

- soit en recommandé avec accusé de réception,
- soit par dépôt en mains propres

au Syndicat (délivrance d'un reçu).

En cas de non-réponse à la date limite imposée par l'INAO (31.12.2009), l'opérateur concerné ne pourra revendiquer de l'appellation pour la récolte 2010

### **Rappel des heures d'ouverture du secrétariat :**

- lundi et vendredi de 11 h 30 à 13 h 00
- mardi de 08 h 00 à 12 h 30
- mercredi de 08 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

**Attention : Bureau fermé le mercredi 23 décembre 2009**